

Les autres activités économiques sont négligeables comparées à l'exploitation minière. La valeur nette de la pêche commerciale, du piégeage et de l'industrie forestière est d'environ \$3 millions, ce qui est inférieur au revenu tiré de la vente de boissons alcoolisées.

Les ressources renouvelables revêtent cependant une importance capitale. Les peuples autochtones vivent depuis des millénaires dans une relation difficile mais harmonieuse avec la nature. Un petit nombre d'entre eux, qui continuent de mener une économie de subsistance, sont profondément concernés par les conséquences d'un développement massif et de l'introduction des techniques modernes. S'ils ne rejettent pas le progrès industriel du XX<sup>e</sup> siècle, ils voudraient cependant le voir renforcer et non submerger l'économie et le mode de vie autochtones.

L'industrie des télécommunications est en expansion dans les Territoires-du-Nord-Ouest. Nombre de localités reçoivent les émissions de radio et de télévision de la société Radio-Canada. Outre la programmation nationale, les stations de Radio-Canada à Yellowknife, Inuvik, Frobisher Bay et Rankin Inlet diffusent des émissions spécialement conçues pour le Nord, en anglais et, dans une moindre mesure, en inuktitut (la langue des Inuit) ainsi qu'en dialectes des Dogribs, Esclaves, Chipewyans, Inuvialookton, Peaux-de-Lièvre et Loucheux.

### Gouvernement

En vertu de la Loi sur les Territoires-du-Nord-Ouest, le pouvoir exécutif est



exercé par un commissaire nommé par le Cabinet fédéral. S'il est soumis aux directives du gouvernement et du ministre des Affaires indiennes et du Nord, le commissaire se montre dans la pratique réceptif aux vœux du Conseil. Il est secondé par un sous-commissaire et sept membres élus du Conseil législatif, qui forment avec lui le Comité exécutif. En septembre 1967, le commissaire et un petit noyau de fonctionnaires territoriaux se sont installés à Yellowknife, siège nouvellement désigné du gouvernement. Depuis lors, a été mise en place une administration à part entière, comptant huit départements et quatre bureaux régionaux — Fort Smith, Inuvik, Rankin Inlet et Frobisher Bay.

Le pouvoir législatif est exercé par un Conseil territorial de 22 membres élus:



neuf Inuit, huit Blancs, trois Métis et deux Indiens. D'une manière générale, le commissaire en conseil légifère en toutes matières relevant de la compétence législative des provinces, sauf pour ce qui concerne les ressources naturelles autres que le gibier. Le Conseil territorial s'est surtout préoccupé ces dernières années d'acheminer les Territoires vers un gouvernement doté des pleins pouvoirs, dans le but ultime de les voir accéder au statut de province.

Les responsabilités du gouvernement territorial englobent un vaste éventail d'activités, touchant notamment l'éducation, la santé, les services sociaux, le logement, le développement économique, le tourisme, les ressources renouvelables et les transports.

Un aspect intéressant de l'administration des affaires est le mouvement (suite à la page 8)



Intérieur du magasin Northern Images Eskimo and Indian Art à Inuvik.

Office de tourisme du Canada